



AVIS PUBLIC
SOMMAIRE DU RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES D'UN PARTI POLITIQUE
AUTORISÉ ET DES RAPPORTS D'UN CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ

Élection générale du 1 novembre 2009

Nom du candidat et de l'agent officiel	Rapport de dépenses électorales	
	Total des dépenses électorales faites ou autorisées	Date de réception
MAIRIE (8698,26 \$) *		
2. Rolland Dion, candidat indépendant autorisé et agent officiel	sans objet	2009/12/21
SIÈGE # 1 (5998,26 \$) *		
1. Jean-Luc Plamondon, candidat indépendant non autorisé	sans objet	sans objet
SIÈGE # 2 (5998,26\$) *		
1. Bernard Ayotte, candidat indépendant autorisé et agent officiel	277,67 \$	2009/11/04
2. Doris Moisan, candidat indépendant autorisé et agent officiel	1 123,37 \$	2009/12/10
SIÈGE # 3 (5998,26\$) *		
1. Michel Beaumont, candidat indépendant autorisé et Marie-Claude Julien agente officielle	sans objet	2009/12/21
2. Lorraine Linteau, candidate indépendante autorisée et agente officielle	288,96 \$	2009/12/17
3. Jean Lortie, candidat indépendant autorisé et agent officiel	825,82 \$	2009/11/26
SIÈGE # 4 (5998,26\$) *		
1. Hélène Thiboutot, candidate indépendante non autorisée	sans objet	sans objet
SIÈGE # 5 (5998,26\$) *		
1. Jacquelin Genoie, candidat indépendant autorisé et agent officiel	451,50 \$	2010/01/29
2. Michel Bédard, candidat indépendant non autorisé	sans objet	sans objet
SIÈGE # 6 (5998,26\$) *		
1. Fernand Lirette, candidat indépendant autorisé et agent officiel	209,50 \$	2009/11/04
2. Daniel Simoneau, candidat indépendant autorisé et agent officiel	862,37 \$	2009/11/15

* Montant maximum des dépenses électorales permis par la Loi

Toute personne peut examiner et prendre copie des rapports et des documents qui l'accompagnent, pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'endroit suivant :

Ville de Saint-Raymond

Carolle Belley, CA

23 février 2010

Municipalité

Trésorière

Date

Prenez note :

- ◆ Les partis politiques autorisés doivent produire leur rapport financier, une fois l'an, au plus tard le 1^{er} avril de chaque année.
- ◆ Les candidats indépendants non autorisés n'ont aucun rapport à produire.

c. c. Direction du financement des partis politiques (DGE)